

Politique | Commandites

Objectifs

L'Association sportive des Sourds du Québec (ASSQ) s'engage activement dans les collectivités de ses membres. Grâce à nos investissements en commandites, nous favorisons notamment l'accessibilité sans barrières à l'activité physique ainsi qu'à la culture, et ce, pour les enfants, adolescents et adultes. Nous promovons des valeurs corporatives et encourageons l'adoption de saines habitudes de vie.

En plus de contribuer au succès de projets mis sur pied par des demandeurs, l'attribution d'une commandite revêt une valeur certaine pour l'ASSQ, puisqu'elle associe son image à des projets dynamiques et positifs, tous dédiés à ses membres. C'est pourquoi toutes les demandes sont analysées par le conseil d'administration et la direction générale, et ce, en tenant compte des orientations prévues au plan d'action et sur le plan stratégique de l'ASSQ.

La politique de commandites de l'ASSQ a pour but de fixer des critères d'acceptation équitables ainsi qu'une procédure uniforme et transparente dans le traitement des demandes de commandites des organismes demandeurs, qu'elles soient locales, régionales ou provinciales. Elle vise également à harmoniser les pratiques et à éviter le dédoublement.

Secteurs privilégiés

Nous priorisons les partenariats de commandites qui correspondent à nos valeurs et à nos objectifs stratégiques. Nous avons choisi de concentrer nos investissements dans les 3 secteurs suivants :

- a) Éducation
- b) Sports, activité physique et saines habitudes de vie
- c) Langue et culture



Critère d'admissibilité

En plus de faire partie de l'un des secteurs privilégiés mentionnés ci-dessus, l'organisme demandeur doit répondre aux critères suivants :

- a) Être membre de l'ASSQ
- b) Offrir une visibilité ou des occasions d'affaires dans un rapport avantageux pour toutes les parties et dont les retombées sont précises et mesurables
- c) Contribuer au développement des membres de l'ASSQ et favoriser l'accessibilité à tous les participants
- d) S'accorder avec les orientations stratégiques de l'ASSQ (dans la mission de l'organisme demandeur)
- e) Organiser un événement ou un projet situé sur le territoire de la province de Québec

Exclusions

Les demandes suivantes ne seront pas admissibles aux commandites provinciales, notamment :

- a) Les projets personnels ou qui ne concernent qu'un seul individu
- b) Les projets qui visent à soutenir la création d'un produit ou d'une œuvre
- c) Les demandes provenant d'organismes demandeurs dont la situation financière est préoccupante
- d) Les activités ayant lieu à l'extérieur du Québec
- e) Les projets directement liés à un parti politique, à un groupe religieux ou à un groupe de pression
- f) Les activités faisant la promotion de la consommation de drogues ou d'alcool
- g) Les demandes reçues moins de deux mois avant le début du projet

Fonctionnement des demandes

Nous accepterons toutes les demandes acheminées puis reçues entre le 1^{er} avril et le 31 mars de l'année en cours.

Les étapes à suivre pour présenter une demande de commandites à l'ASSQ sont les suivantes :

- a) Prendre connaissance des conditions et des exigences nécessaires à la soumission d'une demande de commandites
- b) Compléter tous les champs du formulaire ci-dessous
- c) Joindre les documents suivants ;
 1. Description du projet
 2. Budget prévisionnel
 3. Plan de visibilité et avantages offerts entre les deux parties
- d) Acheminer le formulaire :
 1. Par courriel à csequin@assq.org
 2. Ou par la poste, à ;

Association sportive des Sourds du Québec
4545, avenue Pierre-de-Coubertin
Montréal, Québec
H1V 0B2

La décision sera prise par le conseil d'administration et la direction générale de l'ASSQ dans un délai entre trois à six semaines suivant la réception de la demande. La direction générale enverra d'abord une lettre par courriel, puis, par la poste, une copie originale et signée à l'organisme demandeur, que la réponse soit positive ou négative.

Renouvellement et durée

En aucun cas, la demande de commandites ne peut être automatiquement renouvelée. Aussi, la durée du projet doit être dûment indiquée dans la demande envoyée.





Formulaire de commandites

Nom de l'évènement			
Nom de l'organisme			
Adresse postale complète de l'organisme			
Téléphone		Télécopieur	
Courriel			
Nom et fonction du solliciteur			
Lieu (x) de la tenue de l'évènement			
Date du début		Date de fin	
Montant total demandé			

Cette politique a été adoptée par le conseil administration le jeudi 23 mai 2019

